

**RÉPONSE DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO (GAZ MÉTRO)  
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DE L'ASSOCIATION DES CONSOMMATEURS INDUSTRIELS DE GAZ  
(ACIG) DANS LE CADRE DU DOSSIER SUR LA DEMANDE D'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE  
FINANCIER TERMINÉ LE 30 SEPTEMBRE 2015**

---

**MANQUE À GAGNER RÉALISÉ AU SERVICE DE TRANSPORT**

**Références:**

- (i) B-0109, GM - 9, document 2, page 6
- (ii) B-0109, GM-9, document 2, page 1, lignes 8 et 9

**Préambule**

- (i) *«Au cours de l'exercice 2015, en excluant la hausse des volumes en gaz d'appoint de 42,3 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> (p. 1, col. 8, l. 19), la demande pour le service de transport de Société en commandite Gaz Métro (« Gaz Métro ») a été supérieure de 81,1 106m<sup>3</sup> 4 (p. 1, col. 8, l. 41 - p. 1, col. 8, l. 19) par rapport à la prévision du dossier tarifaire. Cette hausse de volumes résulte principalement de la température plus froide que la normale observée au cours de l'exercice 2015.*

*Pour pallier à la hausse de la demande, des outils supplémentaires ont été contractés pour approvisionner la franchise générant une hausse des coûts de transport. (...) La hausse de coûts s'explique essentiellement par la croissance des achats de FTLH sur le marché secondaire de 454,4 106m<sup>3</sup> ... »*

**Questions:**

- 1.1. Outre l'achat de capacités de transport FTLH, quelles étaient les options disponibles à Gaz Métro, au cours de l'année 2014-2015, pour répondre à la hausse de la demande de la clientèle ? Veuillez décrire sommairement chacune d'entre elles et veuillez indiquer quels paramètres ont rendu l'achat de capacité FTLH sur le marché secondaire favorable par rapport à l'alternative.

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 9.1 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-48, Document 1.

- 1.2. Veuillez indiquer le terme des contrats de transport FTLH acquis au cours de l'année 2014-2015 sur le marché secondaire pour pallier à la hausse de la demande (ref (i)). En particulier veuillez préciser si ces capacités ont été acquises pour couvrir les besoins saisonniers de la clientèle.

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 9.1 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-48, Document 1.

- 1.3. Veuillez expliquer pourquoi, à la référence (ii), aucun volume n'est associé aux services FTSH fermes Dawn et Parkway (colonnes 2 et 5) alors qu'un coût pour ces services apparaît aux colonnes 1 et 4.

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 10.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-48, Document 1.

- 1.4. Veuillez décrire quelles parties des coûts afférents aux contrats de transport FTSH et /ou STS sont récupérées par l'intermédiaire des tarifs de transport et d'équilibrage respectivement.

**Réponse :**

Veuillez vous référer à la réponse à la question 10.2 de la Régie, à la pièce Gaz Métro-48, Document 1.

**2. Références:**

- (i) B-0109, GM-9, document 2, page 1, ligne 6
- (ii) B-0109, GM-9, document 2, page 4, ligne 1

**Préambule**

- (i) À la référence (i), on peut y lire qu'un volume de 4 222 663 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> a été transporté en service ferme FTLH de Empress jusqu'au territoire de Gaz Métro. Ce volume correspond à 159 996 701,07 GJ selon l'outil de conversion de Gaz Métro<sup>1</sup>.
- (ii) À la référence (ii) on peut y lire que les achats de fourniture à Empress se sont élevés à 25 123 144 GJ en 2014-2015. Ce volume correspond à 663 054,7 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> selon l'outil de conversion de Gaz Métro<sup>2</sup>.

**Question:**

- 2.1. Selon les informations citées en références, la quantité de gaz naturel transportée de Empress a été plus élevée que la quantité de gaz naturel achetée à Empress. Veuillez clarifier cette apparente incohérence. Notamment, veuillez préciser si du transport ferme FTLH de Empress puisse avoir été utilisé pour acheminer au territoire de Gaz Métro de la fourniture achetée à Dawn. Dans l'affirmative, veuillez élaborer sur la mécanique impliquée.

**Réponse :**

Les capacités de transport détenues entre Empress et le territoire de Gaz Métro sont utilisées pour transporter le gaz naturel livré à Empress par les clients en service de fourniture avec ou sans transfert de propriété utilisant le transport de Gaz Métro. La capacité est par la suite complétée par des achats de gaz naturel du service du distributeur.

Aucun achat à Dawn n'a été dirigé vers Empress pour être transporté par la suite vers le territoire.

---

<sup>1</sup> <http://www.grandesentreprises.gazmetro.com/prix-du-gaz/Facteur-Conversion.aspx?Culture=fr-CA>.

<sup>2</sup> <http://www.grandesentreprises.gazmetro.com/prix-du-gaz/Facteur-Conversion.aspx?Culture=fr-CA>.